

Nantes, le 14 février 2013

lettre des agents de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé à M. Bellanger, Directeur des services informatiques de l'Ouest, suite aux informations données lors du CTL du 7 février 2013.

Monsieur,

Lors du dernier CT du 7 février 2013, vous avez communiqué aux représentants du personnel des informations sur vos projets de la direction concernant notre ESI.

Une trentaine d'agents de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, se sont réunis en Heure Mensuelle d'Information ce jour, à l'appel de la CFDT, de la CGT et de Solidaires. Ils souhaitent vous faire part d'un certain nombre de questions et de remarques.

Ces informations ne font que confirmer les bruits qui circulaient depuis plusieurs jours voire plusieurs semaines. Leur confirmation est plus que bienvenue, surtout quand certaines informations étaient déjà connues à l'ESI de Nantes Marsauderies. De nombreux collègues ont indiqué qu'ils s'estiment lésés par les différences de niveau de communication entre les différents établissements, ou entre l'établissement centre et les antennes (CID).

Les changements que vous avez annoncés sont de deux ordres : changements géographiques et changements de mission. Nous avons noté que rien n'est officiellement signé.

Sur les changements géographiques : les agents considèrent tous qu'ils se situent dans la perspective d'une fusion des ESI, à plus ou moins long terme, quel que soit l'affichage qui peut être fait de ce projet.

- quelle est la surface des locaux qui seraient libérés à Marsauderies par la CID, le SIL et la DISI ? Quelle est la surface actuellement occupée par les services amenés à déménager vers le site de Marsauderies ?
- Quel serait l'emplacement du service RH de Nantes Lotz-Cossé ? Les agents du service RH verront-ils leurs missions menacées ?
- Quel est la partie du service développement que vous envisagez de déménager à l'Eraudière ? Les agents ne comprennent pas que le service de développement soit scindé. Cette scission irait contre la nécessaire cohésion du service. D'autres collègues, par exemple l'intégralité d'un service de Marsauderies, pourraient-ils intégrer les nouveaux locaux à la place de ces collègues du développement de Nantes Marsauderies ?
- Il semble qu'il soit prévu que les agents situés dans le bâtiment en location pourront se rendre à l'ESI de Marsauderies pour déjeuner, et ne pointer que lorsqu'ils seront sur place. Confirmez-vous cette règle ? Les agents seront-ils couverts en cas d'accident de trajet ? Par ailleurs, un changement du prestataire du restaurant administratif est-il envisageable ? Le restaurant administratif est-il en capacité d'accepter les nouveaux collègues ?
- Pourquoi ne pas déménager l'ESI de Nantes Lotz-Cossé vers des locaux situés en sud-centre-ville ou à proximité de la gare, ce qui faciliterait les déplacements des collègues qui habitent pour la majorité au sud de Nantes ?
- Quel est l'avenir du service de dactylocodage de Nantes Lotz-Cossé ? Les navettes actuelles

(avec Cambronne et la TGE) seront-elles maintenues ?

- Les locaux en location sont-ils câblés ?
- Sur Cambronne, un local serait prévu pour le matériel. Les agents auront-ils aussi un local pour préparer les micro-ordinateurs ?
- Des modifications des règles de vie sont-elles prévues (horaires fixes ou variables, plages de pointage, uniformisation des règles de récupération lors des réunions, ...)
Les agents demandent à pouvoir continuer à bénéficier du régime (forfait ou horaires variables) qu'ils ont actuellement.

Sur les changements de mission :

- sur la CID :

Les agents réclament la possibilité de continuer à exercer leur métier, dans la diversité, comme la DG s'y était engagée lors de la fusion. Ils refusent de se faire affecter contre leur gré dans des missions d'assistance téléphonique pure et réclament la possibilité de pouvoir alterner les missions d'assistance téléphonique et de dépannage physique comme c'est le cas actuellement pour la plupart d'entre eux. Ils souhaitent savoir si des collègues ont été fléchés pour telle ou telle mission (AT ou assistance physique)

Ils soulignent la dégradation de la qualité du service et de la rapidité d'intervention qu'entraînera le déménagement des CID hors de Cambronne et de Versailles.

Certains agents de la CID Cambronne pourraient dans ce cadre être amenés à faire valoir leur droit au retour à la DRFIP 44.

Travailleront-ils dans un open space ?

- sur le service développement :

Les agents demandent la tenue d'une réunion d'information préalable aux entretiens individuels. Ils demandent également l'établissement de fiches de postes pour les nouvelles missions. Ils souhaitent savoir quelle partie du développement RSP est concernée par l'arrivée à Nantes Lotz-Cossé.

Ils s'interrogent sur la faisabilité de l'accueil des nouvelles missions, alors que le départ d'ETR n'est pas acté, et que CCL doit être maintenu, avec l'utilisation de Pacbase dans un premier temps du moins.

Ces questions pourront naturellement être suivies d'autres interrogations au cours du temps.

Les agents de Nantes Lotz-Cossé mandatent les organisations syndicales de la DISI pour vous transmettre leurs questions et leurs interrogations. Ils vous remercient d'avance des réponses que vous pourrez leur fournir.

